

CONDITIONS GÉNÉRALES

§ 1 Offres

Sauf convention contraire, nos offres sont valables un mois à partir de la date d'établissement de l'offre. Les informations relatives aux offres, prospectus, catalogues, dessins, photos, etc. sont basées sur les spécifications valables lors de l'établissement de l'offre. Elles sont sous réserve de modifications techniques entre le moment de l'établissement de l'offre et celui de la livraison, dans la mesure où celles-ci ne compromettent ni ne compliquent l'utilisation prévue par l'acheteur à la conclusion du contrat et n'augmentent pas son prix.

§ 2 Prix

Sauf convention expresse contraire écrite, les prix s'entendent nets plus la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), départ entrepôt Schwenningen/Allemagne ou CHAM/Suisse, sans aucune déduction. Tous les frais complémentaires, tels que l'emballage de transport, le fret, l'assurance, les documents, les autorisations d'exportation, de transit et d'importation et autres et/ou les certifications sont à charge de l'acheteur.

§ 3 Délai de livraison

Les délais de livraison convenus à la conclusion du contrat et/ou fixés sont respectés dans la mesure du possible. Le délai de livraison est reporté en fonction de la situation si la livraison est retardée pour des raisons dont INNOMED-Europe LLC n'assume pas la responsabilité (force majeure, problème à l'importation ou de transport, événements politiques, retard chez les sous-traitants, modifications ultérieures demandées par l'acheteur, etc.). Un dépassement du délai de livraison ne donne pas à l'acheteur le droit de résilier le contrat, de refuser la réception, ni de demander des dommages-intérêts ou une réduction du prix d'achat.

§ 4 Transport

La livraison est toujours réalisée pour le compte et au risque du client. À la réception de la livraison et/ou des documents de transport, l'acheteur doit immédiatement signaler au transporteur toute réclamation liée au transport.

§ 5 Réclamation

L'acheteur et/ou le destinataire d'une livraison doivent immédiatement la contrôler après réception et signaler tout défaut éventuel par écrit.

§ 6 Conditions de paiement

La facture mentionne les paiements convenus qui sont payables nets, sans escompte ou autre déduction, à partir de la date de facturation. Le paiement doit être effectué en EURO, USD ou CHF. Si les délais de paiement convenus ne sont pas respectés, l'acheteur doit s'acquitter d'un intérêt de retard de 5 % (cinq pour cent) à partir de la date d'échéance, et ce sans rappel particulier de la part du fournisseur. L'absence d'éléments non essentiels de la commande ou d'éventuelles prétentions de garantie envers le fournisseur n'autorisent pas le

report du paiement arrivé à échéance.

La totalité du prix, respectivement son solde, sont directement exigibles en cas de retard de réception. En cas de retard, quel qu'il soit, donc également en cas de retard de paiement, nous nous réservons en outre le droit de renoncer à la prestation ultérieure ainsi que le droit d'être indemnisé du préjudice occasionné par cette non-exécution ou de résilier le contrat. Les frais bancaires éventuels sont à charge du client.

§ 7 Envoi d'une sélection d'instruments

Des instruments peuvent être demandés pour sélection en vue d'une opération. Ils doivent être renvoyés dans les 4 jours après l'opération sous peine de facturation du prix d'achat.

§ 8 Reprise de marchandises

Nous reprenons selon les conditions qui suivent les articles standards de la liste de prix en vigueur non appropriés ou commandés par erreur dans les 10 jours suivant la livraison : marchandise avec étiquette et emballage intacts contre une note de crédit pour le prix de vente total. Les instruments utilisés ou endommagés (voir le § 9 pour les instruments chirurgicaux en prêt) sont renvoyés au client sans note de crédit.

En cas d'article utilisé ou endommagé, le formulaire « Réclamation » doit toujours être complété et envoyé à Innomed-Europe au préalable. Une autorisation de renvoi de marchandise (RMA) doit être demandée auprès du service client Innomed-Europe avant le renvoi d'un dispositif. Les dispositifs renvoyés à Innomed-Europe sans numéro RMA ne sont pas traités.

Les dispositifs sur mesure ne sont jamais repris.

§ 9 Instruments chirurgicaux en prêt

Les instruments chirurgicaux standards peuvent être commandés en prêt. Après l'opération, les instruments doivent être nettoyés et désinfectés dans l'établissement et renvoyés dans les 4 jours. Des frais de réparation, au moins 150,00 CHF, sont facturés pour tout instrument endommagé renvoyé. Ils doivent être retournés avec des informations si possible détaillées sur l'origine du défaut/la réclamation.

§ 10 Autorisations, documentations et notices d'emballage

L'acheteur doit attirer l'attention d'INNOMED-Europe LLC à Cham sur les prescriptions légales et réglementaires pertinentes et est personnellement responsable de leur respect conforme. Il procure les concessions et les autorisations éventuellement nécessaires. Chaque client intermédiaire s'engage à transmettre le dispositif avec toute la documentation et les notices d'emballage associées. Les revendeurs doivent mettre en place un système correspondant de traçabilité des instruments avec numéro d'article et numéro de lot afin que la localisation des instruments

puisse être suivie à la demande d'INNOMED-Europe LLC.

§ 11 Garantie matérielle

L'acheteur doit immédiatement contrôler la marchandise sur tout défaut reconnaissable à la livraison. Le délai de garantie pour les défauts cachés est de 12 mois après la date de livraison. Les réclamations doivent être faites par écrit, immédiatement après la découverte des défauts. Le fait d'avoir introduit une réclamation ne donne pas à l'acheteur le droit de refuser l'exécution des paiements dus. Sont exclus de la garantie, tous les défauts dus à une utilisation non conforme, un maniement sans précautions et non approprié, le non-respect des recommandations d'emploi, l'usure et le vieillissement naturels, une sollicitation excessive, une utilisation inappropriée de moyens auxiliaires ainsi que tous les défauts liés à d'autres raisons non imputables à la société INNOMED-Europe LLC, Cham. Nos dispositifs sont construits et fabriqués selon les règles éprouvées de la science et de la technique au moment de la fabrication. Toute autre responsabilité est exclue, notamment pour les dommages consécutifs aux défauts (p. ex. pour les frais d'un traitement médical supplémentaire, d'autres opérations, la perte de salaire, la réparation d'un tort moral, etc.).

§ 12 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution pour toutes les livraisons et les paiements est Cham (canton de Zoug, Suisse).

§ 13 Droit applicable et tribunal compétent

Tous les rapports juridiques du client avec INNOMED-Europe LLC sont soumis au droit suisse (à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises).

Le seul tribunal compétent pour tous les litiges issus du contrat est le tribunal de Zoug, Suisse.

Valable à partir du 1.8.2021

